

Pour le Maire et par délégation,
 Madame Stéphanie MACZUHA
 Directrice Générale des Services

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 17 juin 2024

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 3 Présents : 24 Qui ont pris part au vote : 24 QUORUM : 13</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 17 juin à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 06.06.2024 <u>Date d'affichage</u> 06.06.2024</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Pascal ROUSSEAU, DELEMER Bernard, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Éric EGO, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Sévérine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Mélanie DELANNOIS Audrey VERHAEGHE (arrivée à 19h02), Sandrine SPARTY, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN</p> <p>ABSENT : ABSENTS EXCUSÉS : ONT DONNÉ PROCURATION : Donato MIRAGLIA, Martine DELZENNE, Frédérique FERREIRA SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n°63/2024/LM/SM

Objet : Tarifs cantine scolaire et des différents ACM (Accueil Collectifs de Mineurs) et été – année scolaire 2024/2025

Rapport

Aussi, l'avis du Conseil Municipal est sollicité afin d'autoriser Monsieur le Maire à valider les tarifs de la cantine scolaire et des différents accueils collectifs de mineurs pour l'année scolaire 2024 / 2025.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité pour la Ville de Marchiennes d'informer l'assemblée délibérante de la nécessité de fixer les tarifs des repas servis dans les cantines scolaires de la commune pour l'année 2024 / 2025 jusqu'au centre de juillet / août 2025 inclus.

Envoyé en préfecture le 19/06/2024
 Reçu en préfecture le 19/06/2024
 Publié le 19 JUIN 2024
 ID : 059-215903758-20240617-2024_SM_985-DE

PROPOSITION DE TARIFS - Avec augmentation de 1.5%

BENEFICIAIRES	TARIFS 2023/2024	TARIFS 2024/2025
MARCHIENNOIS	3.52 €	3.57
EXTERIEURS	4.90 €	4.97
ELEVES STAGIAIRES MARCHIENNOIS ET EXTERIEURS	3.52 €	3.57
COMMENSAUX	4.90 €	4.97
ENFANTS DE COMMENSAUX	3.52 €	3.57
PERSONNEL	3.52 €	3.57
ELUS	3.52 €	3.57

Pour le 19/06/2024
 Madame Stéphanie MACZUHA
 Directrice Générale des Services

DATE DE VACANCES SCOLAIRES	OUVERTURE DE L'ACM	PERIODE DE RESERVATION
ETE 2025	Du 07 Juillet au 1 ^{er} Août 2025	Du 1 ^{er} au 31 Mars 2025

TARIF ACM ETE 2025				
Semaines du 7 au 11 juillet / du 21 au 25 juillet / du 28 juillet au 1 ^{er} août				
Forfait 5 jours				
QUOTIENT	Forfait journée 5 jours - de 9 h à 17 h (avec repas)		Forfait 1/2 journée 5 jours - de 13 h à 17 h	
	MARCHIENNES	EXTERIEURS	MARCHIENNES	EXTERIEURS
De 0 à 369 €	27,85 €	34,85 €	5,00 €	5,00 €
De 370 à 499 €	35,85 €	42,85 €	9,00 €	9,00 €
De 500 à 700 €	41,85 €	48,85 €	12,00 €	12,00 €
Au-delà de 700€	50.00 €	90.45 €	14,90 €	31.05 €

TARIF ACM ETE 2025				
Semaines du 15 au 18 juillet				
Forfait 4 jours				
QUOTIENT	Forfait journée 4 jours - de 9 h à 17 h (avec repas)		Forfait ½ journée 4 jours - de 9 h à 17 h	
	MARCHIENNES	EXTERIEURS	MARCHIENNES	EXTERIEURS
De 0 à 369 €	22.28 €	27.88 €	4,00 €	4,00 €
De 370 à 499 €	28.68 €	34.28 €	7.20 €	7.20 €
De 500 à 700 €	33.48 €	39.08 €	9.60 €	9.60 €

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le 9 JUIN 2024

ID : 059-215903758-20240617-2024_SM_985-DE

Pour le Maire et par délégation,
Madame Stéphanie MACZUHA
Directrice Générale des Services

Au-delà de 700€	40.00 €	72.36 €
-----------------	---------	---------

MARCHIENNES		EXTERIEURS	MARCHIENNES / EXTERIEURS	GARDERIE MATIN	GARDERIE SOIR
CAMPING	6,99 €	8,88 €	0 à 369 €	0,50 €	0,38 €
Supplément SORTIE - - 6 ans	1,66 €	6,57 €	370 à 499 €	0,90 €	0,68 €
Repas sortie Pour les moins de 6 ans	3,57 €	4,97 €	500 à 700 €	1,20 €	0,90 €
			Au-delà de 700 €	MARCHIENNES	EXTERIEURS
			Garderie matin	2,62 €	4,83 €
			Garderie soir	2,62 €	4,83 €

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à valider les tarifs cantine repris comme ci-dessus pour la période de l'année scolaire 2024 / 2025.

Concernant les repas servis durant les accueils collectifs de juillet / août 2025, le tarif sera calculé au forfait semaine selon la formule ci-après : Prix du repas X nombre de jours d'ouverture d'accueil sur la semaine.

- De préciser que seules les personnes domiciliées sur la commune peuvent prétendre au tarif Marchiennois, en cas de déménagement en cours d'année scolaire, le tarif sera maintenu pour le reste de l'année scolaire.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité Majorité

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent MARTINEZ

